



<b>Fonction</b>	<b>Logopédiste</b>
<b>Secteur</b>	Thérapeutique
<b>Taux d'activité</b>	40%
<b>Remplacé par</b>	---
<b>Supérieur direct</b>	Répondante thérapeutique

---

## Population

Le/la logopédiste reçoit des jeunes de 7 à 16 ans.

## Missions

- Evaluer et traiter les troubles du langage oral et/ou écrit.
- Exercer une intervention spécifique auprès des jeunes concernés en vue de favoriser leur développement et leur intégration sociale et scolaire.
- Collaborer avec les parents, l'équipe pluridisciplinaire et les intervenants externes à l'institution dans le respect de l'éthique professionnelle et du code de déontologie propre à la profession.
- Être vigilant/e à maintenir ses connaissances professionnelles à jour, par le biais de formations continues, supervisions, intervisions, ou autre.

## Activités

- Réalisation d'un bilan logopédique à la demande des enseignants, des parents, des thérapeutes, des éducateurs, de la direction, du jeune, ou autre.
- Les bilans peuvent être constitués d'entretiens anamnestiques avec le jeune, sa famille ; ainsi que de diverses explorations sous forme d'examen (tests normés et/ou appréciation clinique) du langage oral et/ou écrit. Le/la logopédiste recueille, le cas échéant, les renseignements concernant une prise en charge antérieure.
- Suite au bilan, le/la logopédiste décide de l'adéquation ou non d'un suivi pour le jeune en question. Il/elle transmet les résultats du bilan au jeune, à ses parents, à l'enseignant, au référent concerné, aux thérapeutes de l'institution, ainsi qu'à d'autres professionnels qui en feraient la demande. Au terme du bilan, un rapport est joint au dossier de l'élève.
- Le/la logopédiste effectue des traitements logopédiques avec les jeunes pour lesquels une indication est posée. À la fin de l'année scolaire ou lorsqu'il/elle l'estime nécessaire, le/la logopédiste peut réévaluer la pertinence du traitement et/ou de ses modalités.
- Selon les besoins, il/elle peut être amené/e à rédiger un point de situation. Au terme du suivi, un rapport d'évolution est joint au dossier du jeune.

- Le/la logopédiste choisit les modalités d'intervention et fixe des objectifs de prise en charge. Il/elle définit le type de séance et la fréquence appropriés.

Le/la logopédiste peut proposer des séances :

- Individuelles
- De groupe avec 2-3 élèves
- De groupe en collaboration avec d'autres secteurs professionnels : interventions en classe, groupes avec la psychologue, etc.

La modalité d'intervention est choisie en cohérence avec le projet pédao-éducatif du jeune concerné, et en collaboration avec les différents secteurs professionnels.

Les types de problématique les plus fréquemment rencontrés :

- difficultés d'automatisation de la lecture
  - difficultés d'accès au sens en lecture
  - difficultés de transcription des phonèmes en graphèmes
  - difficultés dans l'acquisition de l'orthographe d'usage
  - difficultés d'acquisition des règles syntaxiques et de leur application
- Dans le cadre d'une prise en charge globale du jeune, le/la logopédiste collabore avec les secteurs scolaire, éducatif, thérapeutique, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs. La logopédiste peut également faire des points de situation avec les parents.
  - Le/la logopédiste participe aux synthèses des jeunes qu'il/elle suit en traitement ou pour lesquels une prise en charge est envisagée, ainsi qu'aux colloques du secteur thérapeutique.

## **Outils**

Les moyens thérapeutiques utilisés sont très divers. Ils sont adaptés à chaque jeune selon leur âge, leur niveau d'acquisition, leur situation psychologique, leur développement. Les outils peuvent être des livres, des jeux, des logiciels, divers exercices sur fiche, etc.

## **Évaluation**

L'évaluation du/de la logopédiste est effectuée par la direction à une fréquence annuelle.